



---

## Appel d'offres pour la mise en place de cours de langue française en ligne

---

**Délai de candidature : 10.11.2011**

L'Université franco-allemande (UFA) soutient la mise en place de programmes franco-allemands caractérisés par un haut degré d'intégration et de structuration de la formation. Elle encourage de plus l'apprentissage des langues française et allemande par les étudiants de ses cursus intégrés.

A partir de l'année universitaire 2012-2013, l'UFA souhaite proposer à l'ensemble de ses étudiants partant pour la première fois dans le pays partenaire une offre de cours de langue en ligne à caractère optionnel.

Cet appel d'offres a pour objectif la mise en place de cours de langue française en ligne pour les étudiants germanophones de l'UFA. L'UFA offrant déjà à ses étudiants français des cours de langue allemande en ligne, l'appel d'offre concerne exclusivement les cours de langue française.

Le public visé est composé des étudiants allemands / germanophones des cursus intégrés de l'UFA (niveau licence et master). Il s'agira de proposer des cours de langue française en ligne aux étudiants germanophones de l'UFA.

Cet appel d'offre s'adresse aux prestataires spécialisés dans le domaine des cours de langue en ligne.

### **1. Caractéristiques générales et techniques du produit**

Plusieurs critères devront être respectés :

- un test de positionnement devra être proposé pour connaître le niveau de l'étudiant et l'orienter dans le choix des modules ;
- les cours s'adresseront à un public étudiant varié, tant en ce qui concerne le niveau de langue que les disciplines ;
- les cours de français se feront en ligne, seront disponibles toute l'année et prendront la forme de modules, au choix des étudiants, et qui pourront être combinés à l'intérieur d'un même niveau ;
- la durée des cours de langue sera de plusieurs mois ;

- les cours seront encadrés par des tuteurs qui suivront la progression des étudiants et pourront les aider ;
- les cours favoriseront l'autonomie de l'étudiant.

## **2. Caractéristiques spécifiques du produit**

### **2.1 Niveau**

Les cours de français en ligne ne s'adresseront en aucun cas à des étudiants débutants mais devront s'adresser à des étudiants ayant au minimum un niveau B1, avec des modules également pour des étudiants B2 et C1.

Plusieurs niveaux devront être proposés. En règle générale :

- les niveaux les plus bas seront plutôt consacrés à des cours de langue générale (comportant modules de grammaire et de vocabulaire) ;
- les niveaux les plus élevés seront plutôt consacrés à des cours de langue de spécialité (vocabulaire technique, compréhension et expression écrites et orales).

### **2.2 Types de cours**

Les cours proposés devront répondre aux besoins des étudiants allemands quand ils arrivent en France, à savoir : cours de langues généraux, cours de langues spécifiques aux disciplines, cours de méthodologie universitaire. Dans un premier temps, seuls les cours de langues généraux pourraient être proposés et testés au cours de l'année universitaire 2011-2012. Le prestataire devra cependant être en mesure de proposer une offre complète pour la rentrée universitaire 2012-2013, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Enfin, le prestataire devra être en mesure, à moyen terme, de proposer une certification du niveau de langue atteint à la fin des cours.

- Cours de langues généraux

Le cours de langue française en ligne devra proposer des modules dans les domaines suivants :

- grammaire
- compréhension écrite
- compréhension orale
- expression écrite / production de textes
- expression orale / « vaincre sa timidité »
- vocabulaire général et de spécialité
- préparation culturelle et civilisation : culture générale adaptée à un public étudiant, aspects politiques et socio-culturels, grands débats de société, système universitaire français, anecdotes, initiation à la culture française, interculturalité
- vocabulaire de la vie quotidienne : monde universitaire, administrations, banque, ...
- communication professionnelle / dans l'entreprise

- Cours de langues spécifiques aux matières

Le prestataire devra être en mesure de proposer des cours de langue française dans les disciplines suivantes (au choix de l'étudiant) :

- sciences humaines et sociales
- sciences de l'ingénieur
- sciences naturelles et médicales
- économie / gestion / management
- droit

Les modules concernant les langues de spécialité devront être principalement consacrés à l'acquisition du vocabulaire spécifique à la discipline. Ils devront familiariser l'étudiant avec des concepts qu'il rencontrera lors de ces études en France. Les aspects méthodologiques propres à une discipline seront plutôt abordés dans les modules de méthodologie.

- Cours de méthodologie universitaire

Le système universitaire français étant très différent du système allemand, des modules devront être consacrés à la familiarisation / l'acquisition des méthodes universitaires françaises. Le prestataire devra donc proposer :

- l'acquisition d'outils relatifs aux examens : commentaire de texte, dissertation, examens oraux, rédaction d'un rapport de stage, d'un mémoire
- l'acquisition d'outils spécifiques au type d'établissement : grandes écoles où le rythme est intensif, université où l'étudiant est plus autonome, etc.
- une initiation à la prise de notes (avec par exemple une liste d'abréviations communes avec exercices d'utilisation)
- une initiation au système de notation en France
- une initiation aux critères français pour la rédaction et la présentation de documents scientifiques
- des modules de méthodologie spécifiques aux disciplines (compte-rendu d'expérience scientifique, commentaire d'arrêt...)

- Certification des connaissances acquises (ECTS)

Dans la mesure du possible, le prestataire devra pouvoir proposer une certification des connaissances linguistiques acquises. Cette certification pourra prendre la forme :

- d'un certificat spécifique au prestataire
- de l'acquisition d'ECTS que l'étudiant pourra faire valoir dans le cadre de son cursus
- d'un examen final
- d'un certificat reconnu permettant d'attester du niveau atteint par l'étudiant (selon le CECR – Cadre européen commun de référence pour les langues)

La certification des connaissances pourra être proposée aux étudiants dans un second temps.

### **3. Fonctionnement de la relation entre l'UFA, le prestataire et les étudiants bénéficiaires du service**

Un contrat sera signé entre l'UFA et le prestataire. Dans ce contrat seront décrits le service proposé, le nombre d'étudiants bénéficiaires des cours de langues et le coût de la prestation.

L'UFA informera ensuite les responsables de ses cursus intégrés dans les universités partenaires du service proposé aux étudiants, sur la base d'informations fournies par le prestataire. Le responsable de programme inscrira ses étudiants aux modules choisis.

Sur la base d'une liste transmise par le prestataire, l'UFA vérifiera l'inscription des étudiants à l'UFA pour l'année universitaire en cours (l'UFA refusera l'accès d'un étudiant au cours de langue si celui-ci n'est pas inscrit à l'UFA).

Le prestataire pourra ensuite ouvrir le cours de langue aux étudiants bénéficiaires.

### **4. Délais de mise en place**

Les modules de cours de langue générale devront être mis en place pour mars 2012 afin d'être testés au deuxième semestre de l'année universitaire 2011-2012.

Ces modules d'apprentissages généraux ainsi que les modules de cours spécifiques devront être opérationnels à la rentrée 2012 (1<sup>er</sup> septembre 2012).

La certification des connaissances pourra se faire en une deuxième étape.

### **5. Modalités de réponse à l'appel d'offre**

L'offre sera accompagnée d'un devis modulé en fonction du nombre d'étudiants bénéficiaires. A titre indicatif, pour l'année universitaire 2010/2011, 700 étudiants auraient été concernés par ces cours.

L'offre devra être transmise à l'UFA par voie postale et par voie électronique aux adresses suivantes :

Monsieur le Secrétaire général de l'Université franco-allemande  
Villa Europa, Kohlweg 7  
D-66123 Saarbrücken  
e-mail: [reimeringer@dfh-ufa.org](mailto:reimeringer@dfh-ufa.org)

**Date limite de dépôt des offres : 10.11.2011**

La gestion des cours de langues proposés par l'UFA est assurée par le département « Evaluation et financement des programmes d'études ».

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à :

Carole Reimeringer  
+49(0)681 938 12-162  
[reimeringer@dfh-ufa.org](mailto:reimeringer@dfh-ufa.org)

Hélène Dinter  
+49(0)681 938 12-165  
[dinter@dfh-ufa.org](mailto:dinter@dfh-ufa.org)